

Toute la louange à Allah; nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations, et toutes les innovations sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

Voici des paroles de gens de science salafis au sujet de la Syrie et de la problématique du départ en Syrie au nom d'un jihâd prétendu :

- Le noble savant salafi Cheikh 'Abdoullâh bin 'Abdir-Rahîm Al-Boukhârî<sup>1</sup> –qu'Allah le préserve– dit au sujet de la Syrie :

"Celui qui pose la question –qu'Allah vous bénisse– questionne au sujet du combat en Syrie et de son jugement.

La réponse à cela –qu'Allah vous bénisse– est :

Nous disons en ce qui concerne cette affaire importante, l'affaire de la Syrie et des calamités qui touchent les Syriens :

---

<sup>1</sup> N.d.t : Voir la biographie non-exhaustive de ce noble cheikh salafi qu'Allah le préserve:  
[http://www.spfbirmingham.com/doc/Explication\\_des\\_quatre\\_regles-Abdollah\\_Al-Boukhari.02.pdf](http://www.spfbirmingham.com/doc/Explication_des_quatre_regles-Abdollah_Al-Boukhari.02.pdf)

- Premièrement :

Nous disons qu'il est obligatoire à tout musulman et à toute personne pratiquant l'Unicité d'invoquer Allah pour ses frères musulmans dans tous les pays de la Terre et parmi ces pays la Syrie de manière spécifique.

Qu'il invoque donc Allah Le Très-Haut dans ses prières et dans ses voyages et dans les temps où l'invocation est acceptée de manière spécifique –il fait des efforts à ce que ses invocations coïncident avec les temps où l'invocation est acceptée de manière spécifique– il invoque Allah Le Très-Haut qu'Il dissipe pour eux ce qui les a touchés comme mal et qu'Il éloigne d'eux ce qui les a touchés comme épreuve et qu'Il éloigne de nous ainsi que d'eux les maux et les troubles et qu'Il fasse miséricorde aux gens âgés parmi eux ainsi qu'aux enfants parmi eux et à leurs femmes et à leurs jeunes et qu'Il rende victorieux –Exalté Soit-Il– les faibles à tous les endroits.

Et il n'y a aucun doute que ce qui les a touchés comme affaire est une affaire très grave et la situation dans laquelle ils se trouvent en termes de massacre et de destruction et de pillages et de brigandage.

Ceci est une affaire très grave et très importante.

Et donc nous demandons à Allah Le Sublime, Le Seigneur du Noble Trône, par Sa Grâce et Sa Générosité, et par Sa Force et Sa Puissance, qu'Il éloigne d'eux ce qui les a touchés comme

épreuves et comme maux et qu'Il rende victorieux les faibles parmi les Gens de la Sunnah à tout endroit.

Il est certes très Bienfaiteur et Généreux.

C'était donc le premier point.

▪ Le deuxième point :

Lorsqu'est arrivé en Syrie ce qui est arrivé en termes de rébellion en premier lieu contre ce dirigeant oppresseur et débauché et despote –qu'Allah nous en préserve– et qu'ils se sont révoltés contre lui et que certains d'entre eux ont pris les armes, les gens sont venus questionner (1) et les gens de la vérité et ceux qui cherchent la vérité parmi les Syriens ont posé la question suivante : Que doivent-ils faire ?

Et donc les Gens de la Sunnah et les savants de la Sunnah Pure ont répondu sans aucune complaisance et sans chercher un intérêt personnel quelconque comme cela est arrivé à d'autres qui sont des arrivistes qui halètent derrière les troubles et cherchent après ces troubles.

Les savants ont émis la fatwâ<sup>2</sup> par la vérité et par la lumière prophétique qu'ils ne devaient pas faire cela et ne devaient pas prendre les armes et qu'ils devaient s'écarter des troubles.

Non pas par ce que ce pécheur<sup>3</sup>, ce criminel a le caractère sacré de l'Islam ! Non !

Les savants de la Sunnah ont précédemment parlé de son père et de son pouvoir.

<sup>2</sup> N.d.t : Avis juridique religieux en Islam.

<sup>3</sup> N.d.t : Le dirigeant syrien Bashar Al-Assad.

Parmi les conditions des Gens de la Sunnah pour se rebeller contre le dirigeant mécréant dont la mécréance est établie avec certitude et avec une preuve venant d'Allah : les savants ont cité des conditions et ce même si le dirigeant est mécréant d'une mécréance qui le fait sortir de l'Islam.

Parmi ces conditions :

Que nous voyions la mécréance explicite, claire : que nous voyions la mécréance et qu'elle soit explicite, claire et au sujet de laquelle nous avons une preuve venant d'Allah.

Et que celui contre lequel on se révolte : que la révolte contre lui ne cause pas des conséquences qui sont pires que le fait qu'il reste en place et que cela ne cause pas une destruction plus grande que le fait qu'il reste en place.

**Et donc si le fait de le retirer devait résulter en un mal plus grand, il est alors interdit de prendre les armes contre lui et ce à l'unanimité des savants.**

Et parmi les conditions c'est d'avoir la capacité de le retirer et donc s'il n'y a pas la capacité de le retirer, alors cela est aussi interdit.

Les savants ont émis cette fatwâ : Qu'il ne vous est pas permis de prendre les armes.

Et donc les arrivistes parmi les gens des passions et des innovations (religieuses), ceux qui mangent et font des profits derrière le sang, ont dit :

"Regardez untel ! Il défend untel !".

Les savants de la Sunnah n'ont pas défendu ce débauché pécheur !  
**Ils n'ont rien voulu d'autre que de préserver le sang des musulmans et des faibles selon la vue de la Législation Islamique pure.**

Et vous pouvez voir lorsque l'affaire s'est aggravée et s'est encore aggravée : Voici trois années d'écoulées et ce criminel augmente chaque jour dans sa criminalité et il a donc massacré les hommes par centaines et par milliers et par dizaines et par dizaines de milliers et il en a fait de même avec les enfants et avec les terres et avec les serviteurs et il a détruit les maisons et il est toujours sur son trône du pouvoir.

Et donc ce qui était espéré du fait de le retirer ne s'est pas concrétisé et la corruption qui a résulté du fait de le combattre est devenue de multiples fois plus grande que la corruption dans laquelle il se trouve.

Mais de plus il a demandé de l'aide aux Rawâfid impurs et infâmes et il a collaboré avec eux et donc ils sont venus et ils l'ont aidé dans le faux qu'Allah nous en préserve !

Et ce qu'ont dit ces naïfs, ces transgresseurs de la vérité qui commercent par le sang comme ils ont commercé par le sang en Irak et ont commercé par le sang ailleurs qu'en Irak parmi les contrées d'Allah, ne nuit en rien aux savants de la Sunnah.

Ils n'ont ni rendu les musulmans victorieux ni brisé les ennemis.

Ils ne parlent pas en fonction de la Législation islamique pure.

Ils font partie des plus ignorants parmi les gens quant à la Religion d'Allah et de ceux qui mentent le plus au sujet de la Législation d'Allah.

Et donc lorsqu'est arrivé ce qui est arrivé et que l'affaire s'est aggravée comme vous le voyez, certaines personnes sont entrées et ont porté (les armes) comme ceci et ont porté (les armes) comme cela et ils ont commencé à s'entretuer et à repousser et à combattre et sont entrés dans leurs rangs ceux qui y sont entrés.

Et des gens sont venus d'ici et là et les étendards ont été levés :

Plus d'un étendard !

Plus d'un groupe !

Plus d'une brigade !

Chacun appelant et criant et prétendant avoir une liaison avec Layla mais Layla ne leur reconnaît pas cela<sup>4</sup>.

Des étendards inconnus.

Des étendards ni justes ni sains et des étendards ambigus.

Et des étendards innovés et qui innovent (dans la Religion) etc.

Pour quel but combattrais-tu et sous quel étendard combattrais-tu ?

Alors que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit –comme cela est rapporté par Mouslim dans son Authentique et d'autres–:

"Quiconque combat sous un étendard inconnu et meurt, il sera alors mort d'une mort de la période préislamique".

---

<sup>4</sup> N.d.t : Diction arabe pour exprimer le fait qu'ils prétendent tous détenir la vérité alors que ce n'est pas le cas.

Et il صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit comme cela est rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique :

"L'imam est un bouclier, on combat derrière lui".

C'est-à-dire qu'il faut obligatoirement un imam et un étendard de vérité et correcte et juste sans aucun défaut de limpidité et sans chaos etc.

Un étendard légitime et un imam légitime.

Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

"L'imam est un bouclier, on combat derrière lui".

C'est-à-dire une protection derrière laquelle on combat et donc il est obligatoire d'avoir un imam.

Et l'imam ce n'est pas que nous disions toi, moi et untel : "toi tu es imam !".

Cela est jouer avec la Législation (d'Allah) et une invention à l'encontre de la Législation (d'Allah) !

Et c'est jouer avec la Religion d'Allah !

*Ô Sa'd ! Ce n'est pas comme cela qu'on amène les chameaux à l'abreuvoir !<sup>5</sup>*

Et donc beaucoup ont commercé avec cette crise et les gens des passions ont causé par cela beaucoup de troubles via les sites internet et autres.

Car il y a une fitnah et qu'est-ce que la fitnah?

La fitnah est tel le feu : elle requiert du bois et un carburant.

Quelle est donc le carburant de ces troubles ?

---

<sup>5</sup> N.d.t : Diction arabe pour toute personne qui fait une action de la mauvaise manière.



Le carburant de ces troubles ne peut être que les jeunes de cette communauté qui cherchent la vérité mais ne sont pas guidés vers ceux qui les prennent par la main vers ce qui est correct.

Et donc ceux qui commercent avec le sang commercent en utilisant ces jeunes et les jettent dans ces troubles, les utilisant comme carburant pour le feu.

Et ils les troublent en leur disant :

"Il n'y a entre toi et le fait d'aller au Paradis que le fait que tu entres ici et que tu fasses telle chose !".

Et c'est comme si le Paradis était dans leurs mains !

Et c'est comme s'ils avaient la clef de la porte du Paradis !

(La traduction du sens de la parole d'Allah dit) :

"Leur témoignage sera alors inscrit; et ils seront interrogés".

(Sourate Az-Zoukhrouf v.19).

Donc, cette crise –qu'Allah vous bénisse !– comme je vous l'ai dit beaucoup ont commercé avec cette crise et ils ont troublé les gens et les ont perturbés et ils ont critiqué les savants de la Sunnah et les ont accusés de grands péchés et ont jugé certains d'entre eux comme étant mécréants et ont jugé certains d'entre eux comme étant des incroyants et ils ont jugé le sang de beaucoup comme étant licite qu'Allah nous préserve.

Ô mes frères ! Celui qui est heureux c'est celui qui tire des leçons (de ce qui arrive) à autrui.

Beaucoup pour qui Allah a écrit le salut sont revenus de ce pays (la Syrie) et racontent des choses terrifiantes.

Un jeune qui a l'âge de certains d'entre vous : ils le vendent et ils l'achètent.

Ils te vendent et t'achètent.

Ils font du commerce en t'utilisant.

Et ce que tu sois entré de tel côté ou de tel autre côté comme ils avaient fait en Irak lorsque certains jeunes étaient partis au nom du jihâd et du combat.

Oui, ils les vendaient et les achetaient soit aux Rawâfid impurs soit à d'autres ennemis de la Religion et donc ils deviennent des proies.

Et cela est arrivé dans d'autres pays.

Et donc ils racontent des choses terrifiantes.

Puis –je vous demande par Allah !– dites–moi : N'est–il pas qu'entre ces étendards levés de ces différentes brigades ils s'entretuent et s'entrégorgent ?!<sup>6</sup>

Ne s'entretuent–ils pas et ne s'entrégorgent–ils pas ?

La semaine passée ils s'entretuaient : Dâ'ich<sup>7</sup> et Al–Nosrah<sup>8</sup> et je ne sais qui d'autre.

<sup>6</sup> N.d.t : Wahb Ibn Mounabbih (d.110H) –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit (Târikh Dimachq d'Ibn 'Asâkir) : "J'ai atteint l'ère des premiers temps de l'Islam et –par Allah !- les Khawârij n'ont jamais eu de jama'ah sans qu'Allah ne la divise en raison du caractère diabolique de leur condition. Et l'un d'entre eux n'a pas non plus déclaré son idéologie sans qu'Allah ne lui tranche le cou. La communauté ne s'est jamais unie autour d'un homme khârijite. Et si Allah avait permis aux idéologies des Khawârij de prendre racine, la Terre serait corrompue et les sentiers de voyage auraient été coupés et voyager pour le pèlerinage vers la Maison Sacrée d'Allah aurait été interrompu et l'affaire de l'Islam serait retournée à celle de la période préislamique jusqu'à ce que les gens se résignent à chercher le salut au haut des montagnes comme ils en avaient l'habitude lors de la période préislamique. Et dix ou vingt hommes apparaîtraient alors, il n'y aurait pas un homme parmi eux sans qu'il ne revendique le califat pour sa propre personne et chaque homme parmi eux deviendrait dix mille, tous combattant les uns les autres et se jugeant les uns les autres comme étant mécréants à tel point que l'homme croyant se mette à avoir peur pour lui-même et pour sa religion et pour son sang et pour sa famille et pour ses biens ne sachant pas où aller ni avec qui être !

Et ceux-là sont ceux qui cherchent le leadership, qui transgressent la vérité et sont en divergence avec les Gens de la vérité qu'Allah nous en préserve.

Donc, celui-ci tue celui-là et l'autre tue un autre le tout au nom du jihâd et ils ont donc donné une mauvaise image au noble nom du jihâd comme je l'ai dit hier.

Une mauvaise image a été donnée à ce noble nom et à ce noble et pur acte d'adoration par les actions de beaucoup parmi ceux qui ignorent la Religion d'Allah ou en connaissance de cause car il se

<sup>7</sup> N.d.t : Dâ'ich est l'abréviation pour *الدولة الإسلامية في العراق و الشام* c'est-à-dire : L'état islamique en Irak et au Levant dont l'abréviation en Français est : E .I.I.L et en Anglais : I.S.I.S pour : Islamic state of Iraq and Al-Sham ou I.S.I.L pour : Islamic state of Iraq and the Levant. Ce groupe dont le leader est un dénommé Ibrâhîm Abou Bakr Al-Baghdâdî se fait maintenant appeler : L'état islamique dont le calife autoproclamé est le leader du groupe. Ce groupe kharijite sévit actuellement plus particulièrement en Syrie et en Iraq. Cheikh Sâlih As-Souhaymî - qu'Allah le préserve- dit d'ailleurs au sujet de ce groupe et de son leader:

"Les sots (EILL) ont déclaré l'établissement de l'état du califat islamique prétendu !

C'est une habitude que nous connaissons depuis 80 ans. Prenez donc garde à cette allégeance imaginaire!

Cet imposteur qu'ils ont nommé "Le calife des musulmans aujourd'hui !".

C'est un grand imposteur et un grand menteur effronté parmi les prédicateurs qui appellent au faux !".

Le 03/09/1435 (01/07/2014)

À la mosquée prophétique de Médine.

Al-Hasan 'Abdel-Moḥsin Al-Badr –le fils du grand savant Cheikh 'Abdel-Moḥsin Al-Badr- rapporte qu'il a rapporté à son père que certains sots en Arabie Saoudite ont prêté allégeance à Al-Baghdâdî et disent qu'il est le calife des musulmans. Cheikh 'Abdel-Moḥsin –qu'Allah le préserve- répondit en disant : Ils ont certes prêté allégeance à Satan !

Le 08/09/1435 correspondant au 06/07/2014.

Le très savant et moufti du Sud de l'Arabie Saoudite de son vivant Cheikh Aḥmad bin Yahyâ An-Najmî –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit réfutant les fondements de la secte des Frères Musulmans :

"Leur appel à un califat et ceci est une innovation religieuse car les Messagers et leurs suiveurs n'ont été chargés que de l'appel à l'Unicité. Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghout»". An-Naḥl v.36. Al-Fatâwâ Al-Jaliyyah p.52.

<sup>8</sup> N.d.t : Al-Noḡrah est : Le Front Al-Noḡrah : *جبهة النصرة* : Ce groupe kharijite fait partie des groupes rebelles combattant actuellement contre l'armée du dirigeant syrien Bashar Al-Assad. Des combats causant de nombreux morts ont lieu entre les deux groupes : l'E.I.I.L et Al-Noḡrah.

peut que certains d'entre eux sachent mais jugent avec leur passion ou il se peut que cela soit par ignorance qu'Allah nous en préserve.

Ou les deux en même temps.

Et donc les troubles sont arrivés et leur mal s'est accru et leur mal est arrivé à beaucoup de pays et il se peut que ce pays en fasse partie.

Et c'est pour cela que les savants et un groupe de savants, les savants de la Sunnah, les savants de la vérité comme son éminence le très savant Cheikh Sâlih Al-Fawzân et d'autres que lui parmi les savants de la Sunnah comme notre Cheikh 'Abdel-Mohsin Al-'Abbâd et notre Cheikh 'Oubayd ont émis la fâtwâ que ce combat est considéré comme un qitâl fitnah : un combat de troubles et donc il est obligatoire de s'en écarter et de demander à Allah Le Très-Haut qu'Il dissipe ce qui les a touchés comme mal et comme épreuve.

Que font ceux-là ?

Ils prennent l'argent et ils mangent et ils boivent et font du commerce en utilisant cela alors qu'il y a des millions de réfugiés dans les camps qui meurent de faim et qui meurent en raison de maladies etc.

Des enfants et des femmes et des hommes et des femmes âgées.

Et les femmes en particulier, beaucoup d'entre elles n'ont plus de mahram et n'ont plus de famille.

Qui est donc la cause de cela –qu'Allah vous bénisse !– ?

Voilà donc ce que nous croyons et ce que nous prenons maintenant comme religion devant Allah et donc en nous basant sur cela (nous disons) qu'il n'est pas permis de se rendre en Syrie. Ce qu'il faut faire c'est uniquement invoquer Allah comme nous l'avons dit qu'Il dissipe ce qui les a touchés comme maux.

Et si tu veux absolument faire quelque chose, alors pas moins que le fait que tu donnes de ton argent en aumône aux **organismes concernés et officiels** dans le pays, pas à ceux qui se tiennent debout à l'entrée des chemins et des mosquées (disant) :

"Nous récoltons ! Nous récoltons !".

Ne donne pas !

Ne donne à personne !

Si tu veux absolument donner, aux réfugiés et aux pauvres et à ceux qui ne possèdent rien et à ceux qui ont été touchés par les épreuves dans ces camps, alors cela est pris en charge par l'état qui aide les musulmans touchés par les épreuves là-bas et que donc se trouve là-bas un organisme officiel supervisé par l'état lui-même : alors tu leur donnes si tu veux donner (ton aumône).

Et ne donne pas à n'importe qui comme ça ici et là!

Non ! Jamais !

Ceux-là prennent l'argent et l'utilisent pour le commerce et donc cet argent tombe dans des mains qui ne sont pas sûres ni pures et l'utilisent pour combattre les gens de l'Islam et jugent les gens de l'Islam comme étant des mécréants".

Fin de la parole de Cheikh 'Abdoullâh bin 'Abdir-Rahîm Al-Boukhârî qu'Allah le préserve.

Le cheikh –qu'Allah le préserve– a répondu à cette problématique lors d'un séminaire organisé par nos frères salafis aux Iles Maldives.

Source :

<http://dhaarussunnah.com/dharus/Sahihul%20buhaari/2nd/Is%20it%20permitted%20to%20go%20jihad%20in%20syria.mp3>

- La question suivante fut posée au grand savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân, membre permanent du Comité des grands savants du royaume d'Arabie Saoudite, qu'Allah le préserve :

"Qu'Allah vous comble de Sa Bienfaisance et fasse bénéficié autrui par vous !

Celui qui pose la question dit :

Comment pouvons-nous secourir nos frères qui subissent un siège dans certains pays et nous est-il permis de partir là-bas pour le jihâd ?

Merci de nous donner un fatwâ qu'Allah vous récompense en bien".

La réponse du cheikh qu'Allah le préserve :

"Les secourir par ce qui est en votre capacité en termes d'invocations et de guidance et de conseil.

**Quant au fait de partir là-bas ceci requiert de manière obligatoire l'autorisation du chef de l'état (l'imam) !**

Vous êtes sous un dirigeant, sous une autorité.

Et donc si le dirigeant prépare une armée, alors joignez-vous à l'armée.

Quant au fait que vous partiez sans l'autorisation du dirigeant cela n'est pas permis !

Le jihâd n'est permis qu'avec l'autorisation du dirigeant.

Les Fils d'Israël ont dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Désigne-nous un roi, pour que nous combattions dans le sentier d'Allah".

(Sourate Al-Baqarah v.246.)

Il est obligatoire d'avoir un leadership, d'avoir un sultan.

Et donc l'anarchie n'est pas permise dans ce genre d'affaires et vous savez ce qui a émané comme défaut de la part de ceux qui étaient partis dans le passé pour le jihâd –et Allah est Le plus savant au sujet des intentions– et il est arrivé ce qui est arrivé à leur sujet en termes de changement d'idéologie et les idéologies avec lesquelles ils sont revenus et ce qui a résulté comme maux et comme conséquences.

**Et tout cela est le résultat de la non-acceptation des conseils des savants et de l'absence d'autorisation du dirigeant pour eux et donc il est arrivé ce qui est arrivé".**

Source :

<http://www.ajurry.com/vb/showthread.php?t=25472>

Lien direct de l'audio :

<http://www.archive.org/download/hassoune/syrie.wma>

- La question suivante fut posée au grand savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân, membre permanent du Comité des grands savants du royaume d'Arabie Saoudite, qu'Allah le préserve :

"Qu'Allah vous comble de Sa Bienfaisance !

Votre éminence, celui qui pose la question dit :

Celui au sujet duquel nous savons qu'il incite les jeunes à partir au jihâd et à leur donner de l'argent sans autorisation du chef de l'état, est-ce que nous informons les autorités compétentes au sujet de celui dont tel est le cas ?

Et quel est votre conseil pour lui et ses semblables ?".

La réponse du cheikh qu'Allah le préserve :

"Oui. En premier on le conseille.

La première chose est qu'on le conseille et s'il obéit et arrête cela alors toutes les louanges reviennent à Allah.

Mais s'il n'obéit pas, alors on informe à son sujet les autorités afin qu'ils l'en empêchent afin qu'il ne nuise pas aux musulmans et qu'il ne nuise pas aux enfants des musulmans.

**Celui-là incite les enfants des musulmans à partir vers les combats et la perte sans aucune utilité !**



Et ce qui est étonnant c'est que certains d'entre eux prêchent et s'excitent et incitent les enfants des musulmans à partir alors que lui reste assis dans sa maison mangeant et buvant.

Il incite et excite les enfants des musulmans à partir alors que lui reste assis sans bouger et sans rien faire en sachant que tout cela est faux mais cela fait partie de l'étonnante contradiction dans laquelle ils sont.

Oui".

Source :

<http://www.ajurry.com/vb/showthread.php?t=27473>

Lien direct de l'audio :

[http://ajurry.ws/ziyad/fozan/fozan\\_3owayyed.mp3](http://ajurry.ws/ziyad/fozan/fozan_3owayyed.mp3)

- La question suivante fut posée au grand savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân, membre permanent du Comité des grands savants du royaume d'Arabie Saoudite, qu'Allah le préserve :

"Celle qui pose la question dit :

Mon fils insiste beaucoup auprès de moi pour que lui permette de partir au jihâd pour qu'il puisse secourir ses frères mais je n'agrée pas cela et **je ne suis pas d'accord car je ne connais pas la réalité de ce jihâd et j'ai peur qu'il nous revienne avec les idéologies du takfir<sup>9</sup> et du tafjîr<sup>10</sup>.**

Suis-je donc en état de péché car je l'empêche d'aller là-bas ?".

<sup>9</sup> N.d.t : Juger un musulman comme étant un mécréant. Excommunication.

<sup>10</sup> N.d.t : Faire exploser quelque chose ou quelqu'un.

La réponse du cheikh qu'Allah le préserve:

"Tu es récompensée en l'empêchant car il se met en danger car il ne sait pas.

Un danger aussi dans la croyance et un danger de mort et un danger...

Et quel est le résultat ?!

Mes frères !

**Le jihâd a des règles et il a des jugements au sujet desquels il est obligatoire qu'ils soient réunis.**

Si le chef de l'état autorise, s'il ordonne alors les gens se mettent en avant ou s'il autorise à donner en aumône alors ils s'avancent.

**Le jihâd fait partie des responsabilités du chef de l'état** et c'est lui qui l'ordonne et c'est lui qui l'organise et qui les surveille et qui les suit.

Ce n'est pas que n'importe qui parte et dise : "Moi je vais faire le jihâd !".

**Alors qu'il ne sait pas où il va !**

Et il se peut qu'il nous revienne, comme l'a dit celle qui a posé la question, reniant ses idées et nous jugeant mécréants et nous tuant et qu'il porte les armes contre nous et qu'il appelle cela le jihâd !".

Source :

<http://www.ajurry.com/vb/showthread.php?t=27473>

Lien direct de l'audio :

[http://ajurry.ws/ziyad/fozan/fozan\\_3owayyed.mp3](http://ajurry.ws/ziyad/fozan/fozan_3owayyed.mp3)

➤ Le grand et éminent savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin ‘Abdillâh Al-Fawzân, membre permanent du Comité des grands savants du royaume d’Arabie Saoudite, –qu’Allah le préserve– fut **questionné au sujet du jihâd en Syrie** et il répondit en disant: **"Ce qui se passe en Syrie est une fitnah** et il n’est pas obligatoire à l’individu d’y entrer (dans cette fitnah) mais au contraire il s’en écarte et demande (à Allah) la victoire pour les musulmans et qu’Il les soulage (de leur affliction) et qu’il fasse beaucoup d’invocations.

Quant au fait qu’il parte, cela n’est pas permis car il a une famille et car il a des parents et car il a une famille et aussi car il est obligatoire d’avoir l’autorisation du chef de l’état et donc il faut obligatoirement deux choses : l’autorisation du chef d’état et l’autorisation du père.

Et ceci est une fitnah (trouble) de laquelle il est obligatoire aux gens de s’écarter".

Source :

<http://vb.noor-alyaqeen.com/t29756/>

➤ La question suivante fut posée à l’éminent savant Cheikh ‘Abdel-Mohsin Al-‘Abbâd –qu’Allah le préserve– lors de son cours d’explication de l’Authentique d’Al-Boukhârî le Mardi 10 du mois de Joumâdâ Al-Âkhirah 1433 correspondant au 01 Mai 2012 à la mosquée prophétique sacrée de Médine :

"Quel est le jugement du jihâd en Syrie ?

Et m'est-il autorisé de partir au jihâd ?".

La réponse du cheikh qu'Allah le préserve :

"En réalité les Syriens ont besoin d'invocations pour eux!

Et que l'individu soit ardent à faire des invocations pour eux !

Quant au fait que l'individu parte : **l'affaire n'est pas une affaire de manque de gens pour que tu partes et que tu augmentes (le nombre) !**

Et il est craint que cela soit somme ce groupe qui était parti en Irak et de qui a émané le mal et de qui a émané la corruption".

Source :

<http://www.ajurry.com/vb/showthread.php?t=27446>

Lien direct de l'audio :

[http://ajurry.ws/ziyad/abbad/7km\\_jihad\\_fe\\_syria.mp3](http://ajurry.ws/ziyad/abbad/7km_jihad_fe_syria.mp3)

➤ Fatwâ du savant Cheikh Mohammad bin 'Omar bin Sâlim Bâzmoul –qu'Allah le préserve– sur le fait de se rendre en Syrie pour y faire le jihâd :

**"Sortir vers la Syrie pour y faire le jihâd n'est pas permis** et ce pour les raisons suivantes :

- Car la base chez les Gens de la Sounnah et du Consensus<sup>11</sup> est que le jihâd ne se fait que derrière un imam (un chef d'état) et cela a

<sup>11</sup> N.d.t : La question suivante fut posée à Cheikh Sâlih Al-Fawzân qu'Allah le préserve : Il y a ces jours-ci ceux qui font la fatwâ aux gens qu'il est obligatoire de faire le jihâd et ils disent que l'imam n'est pas une condition pour le jihâd ni un étendard (reconnu comme tel) ! Quel est l'avis de votre éminence à ce sujet ?  
La réponse : Ceci est l'opinion des Khawârij ! Quant aux gens de la Sounnah ils disent : Il est obligatoire d'avoir un étendard et un imam. Ceci est la voie des musulmans depuis l'époque du Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم et donc celui qui émet comme fatwâ qu'il n'y a pas d'imam ni d'étendard et que chacun suive ses passions alors cela est l'opinion des Khawârij. Al-Ijâbât al-mouhimmah fil-machâkil al-moulimmah p.46

été stipulé dans tous les livres sur la croyance et le sens de cela est que nous ne sortons pour combattre qu'avec une autorisation du chef d'état.

Et donc s'il ne le permet pas, alors sortir nous est alors illicite.

Et si le fait que l'imam nous interdise cela est une vérité et correct, alors la récompense est pour nous et pour lui.

Et si l'interdiction de sortir est une erreur, alors cela est pour nous et contre lui.

Et le Prophète ﷺ dit comme cela a été rapporté par l'imam Mouslim dans son Authentique :

"L'imam est un bouclier, on combat derrière lui".

Et car l'étendard dans ce combat et dans d'autres combats similaires est un étendard inconnu alors que le Messager d'Allah ﷺ dit : "Quiconque combat sous un étendard inconnu et meurt, il sera alors mort d'une mort de la période préislamique".

- Et car le jihâd légiféré a ses règles car c'est un acte légiféré et il est obligatoire que soient réunis la sincérité et le suivi (du Messager) dans tout acte légiféré.
- Et parmi les choses qu'Allah a légiférées dans le jihâd : la préparation des moyens (militaires) et ce en raison de la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :  
"Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force".

Sourate Al-Anfâl v.60.

Et ceux qui veulent sortir, leur action transgresse la Religion sous l'angle que c'est une sortie sans l'autorisation de l'imam et sous l'angle que c'est une sortie pour combattre sous un étendard inconnu et sous l'angle que c'est une sortie d'une manière qui est contraire à la manière légiférée car cela est sans préparatif des moyens.

Et car il est établi de manière catégorique l'action des services de renseignements mondiaux et régionaux qui est de faire venir les jeunes dans ces régions dans le but de les tuer ou de les marchander et de les utiliser pour faire pression sur leurs pays et ceci est une action à laquelle il faut faire face et contre laquelle il faut lutter et pas y céder.

Et ce qui s'est passé en Irak n'est pas loin de nous !

- **Et car ce combat n'est pas à la base un combat de défense** et l'affaire est que certains dans ce pays (Syrie) ont choisi la voie d'affronter les dirigeants là-bas et donc cela ne fait pas partie du combat de défense à la base".

Source :

<http://www.alwaraqat.net/showthread.php?22834->

[%DD%CA%E6%EC-%CD%E6%E1-](#)

[%C7%E1%CC%E5%C7%CF-%DD%EC-](#)

[%D3%E6%D1%ED%C7-%E1%DD%D6%E1%ED%C9-](#)

[%C7%E1%D4%ED%CE-%E3%CD%E3%CF-](#)

[%C8%C7%D2%E3%E6%E1](#)

- La question suivante fut posée au savant Cheikh Mohammad bin 'Omar bin Sâlim Bâzmoul –qu'Allah le préserve– :
- "Celle qui pose la question est des Pays-Bas et dit :  
Est apparue dernièrement au sein des jeunes l'affaire de l'appel à partir à sortir vers la Syrie pour y faire le jihâd et parmi ceux qui sortent vers la Syrie il y a des jeunes filles de 15, 16, 17 ans qui sortent en secret sans que leurs pères ne sachent et si la question est posée :  
Pourquoi ces petits sortent-ils vers la Syrie ?  
Ils disent : C'est une hijrah obligatoire.  
Et ils prétendent qu'ils sont devenus maîtres de la région de Halab et qu'ils y appliquent la Législation d'Allah.  
Quel est donc votre conseil au sujet de ce qu'ils prétendent ?".
- La réponse du noble savant salafi Cheikh Mohammad bin 'Omar bin Sâlim Bâzmoul qu'Allah le préserve :
- "Mon conseil en direction de ce qu'ils prétendent :  
Qu'ils craignent Allah Le Très-Haut !
- Et qu'ils reviennent à ce sujet aux gens de science** car les gens de science ont clarifié que :
- Il n'y a pas de jihâd légiféré établi en Syrie** car le Messenger d'Allah ﷺ a clarifié qu'il est obligatoire d'avoir plusieurs conditions dans le jihâd légiféré :

- La première condition : Que cela soit avec l'imam. Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit comme cela a été rapporté par l'imam Mouslim dans son Authentique: "L'imam est un bouclier, on combat derrière lui".

Et donc ceux-là qui sortent vers la Syrie pour se battre ne sortent pas avec l'autorisation de l'imam et ils se dissocient de la

Communauté des musulmans et **ils causent en raison de leur sortie de nombreux problèmes qui causent à l'Islam et aux musulmans de nombreux problèmes** et donc la sortie de celui qui est cité dans la question transgresse cette condition.

- La deuxième condition parmi les conditions du jihâd légiféré : Que cela soit sous un étendard apparent pour élever la parole d'Allah.

Car le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit dans le hadîth authentique :

"Quiconque combat sous un étendard inconnu et meurt, il sera alors mort d'une mort de la période préislamique".

**Et il est connu qu'il n'y a pas d'étendard apparent pour élever la parole d'Allah dans le jihâd en Syrie** : il y a des chrétiens qui combattent et il y a des laïques qui combattent et il y a des nationalistes qui combattent et il y a ceux qui prétendent l'Islam parmi les takfiris qui combattent et il y a ceux qui ont des idéologies et des égarements qui combattent.



Et donc tous ceux-là : combattre sous leur étendard n'est pas combattre sous un étendard apparent pour élever la parole d'Allah.

Et si l'un de ceux-là dit : "Nous combattons pour élever la parole d'Allah !".

Alors la réponse est : Pour élever la parole d'Allah de la manière légiférée il faut de manière obligatoire que cela soit derrière un imam légiféré et vous vous n'avez pas d'imam légiféré derrière qui vous combattez !

Et s'ils disent : "Nous avons un émir que nous avons placé comme émir du groupe et donc il est notre imam légiféré !".

On dit alors : Vous cherchez à tromper !

Car on ne dit pas au sujet de cet émir que vous avez placé qu'il est l'imam légiféré sous lequel se rallie la Communauté des musulmans juste par ce que vous l'avez placé comme tel.

- La troisième condition : Que les préparatifs pour le jihâd soient complets car Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci mais qu'Allah connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés".

Sourate Al-Anfâl v.60.

Et quel préparatif légiféré et quel préparatif pour le combat ont préparé ceux-là qui partent combattre dans ces régions-là ?!

Ils ne savent pas comment porter une arme et ils ne connaissent pas les stratégies de combat et ils ne connaissent pas les choses liées au jihâd et au voyage et ils ne connaissent pas la nature des terres dans lesquelles ils veulent combattre.

Ils ne connaissent pas toutes ces choses !

Avec quel préparatif partent-ils donc se battre dans ces endroits ?!

**Il n'y a aucun doute que par le fait qu'ils ont transgressé ces conditions, ils ont commis une action qui n'est pas**

**dans la Religion** alors que le Messager ﷺ dit :

"Quiconque fait une action au sujet de laquelle il n'y a pas notre ordre, cette action est alors rejetée".

Cette action de leur part leur est donc rejetée.

Et cela ne leur est pas utile qu'ils disent : "Notre intention dans le combat est de combattre dans le Sentier d'Allah et d'élever la parole d'Allah !".

Car l'intention vertueuse lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une action qui est conforme à la Législation d'Allah, elle n'est pas utile à la personne qui a cette intention.

Car l'action n'est acceptée que si elle est sincère pour Allah et qu'elle soit donc conforme à la Législation d'Allah avec laquelle est venu le Messager d'Allah ﷺ.

Et c'est pour cela que le Messager d'Allah ﷺ dit :

"Quiconque fait une action au sujet de laquelle il n'y a pas notre ordre, cette action est alors rejetée".

- La quatrième condition :

**Le Messager d'Allah ﷺ repoussait des combats les jeunes parmi les hommes car ils n'avaient pas atteint**

**l'âge** comme il a repoussé 'Abdoullâh ibn 'Omar –qu'Allah

l'agrée– lorsqu'il a voulu combattre lors de la bataille d'Ouhoud et

il a repoussé d'autres que lui parmi les jeunes Compagnons

lorsqu'ils ont voulu combattre alors qu'ils étaient des mâles !

Qu'en est-il alors des jeunes parmi les femmes ?!

Il n'y a aucun doute que le jugement à leur sujet est plus fort car à

**la base il ne convient pas qu'elles sortent combattre car il**

**n'y a pas de jihâd pour les femmes et leur jihâd n'est rien**

**d'autre que le pèlerinage !**

Puis quant à ce qui a été cité dans la question qu'ils disent :

"Nous sortons combattre car cela fait partie de la hijrah et la hijrah nous est obligatoire !" :

Je dis : La hijrah d'un pays de mécréance vers un pays musulman est soit une obligation soit un acte recommandé.

Elle est obligatoire pour celui qui en est capable et qui a peur pour sa religion s'il reste dans le pays de mécréance et qui n'est pas dans la capacité de pratiquer sa religion.

Et elle est recommandée pour celui qui est capable de pratiquer sa religion et n'a pas peur de la fitnah pour lui-même en restant dans le pays de mécréance.

Dans ce cas nous disons donc : il t'est recommandé de faire la hijrah du pays de mécréance vers le pays musulman.

Et dans le premier cas nous disons : Il t'est obligatoire de faire la hijrah de ce pays dans lequel tu n'es pas capable de pratiquer ta religion et dans lequel tu n'es pas en sécurité quant à ta personne et à ta religion de tomber dans la fitnah car tu es dans la capacité d'en sortir et de faire la hijrah de ce pays.

Et la hijrah est le fait de partir des pays de mécréance vers les pays musulmans.

Et la question est :

Est-ce que la situation actuelle en Syrie en fait un pays d'Islam ?

Ce qui est clair et ce qui est sûr c'est que l'état là-bas suit la voie Nousayriyyah ou la voie Ja'fariyyah et donc il suit des voies au sujet desquelles les gens de science ont jugé qu'elles étaient des voies de mécréance et qu'elles combattent l'Islam et les musulmans et peut-être que vous entendez les atrocités qui touchent les musulmans dans ce pays-là.

Et comment se pourrait-il donc que partir vers ce pays pour combattre soit une concrétisation de la hijrah des pays mécréants vers les pays musulmans ?!

Il n'y a aucun doute que c'est quelque chose d'étrange qui provoque l'étonnement et il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah !

Et donc ce qui est obligatoire à ces jeunes filles et à ces jeunes et autres, c'est de ne pas faire ce genre de choses et qu'ils prennent

garde à ce que leur temps de vie leur soit perdu en vain et à ce que leur vie leur soit perdue en vain et à ce qu'ils tombent dans le péché et la transgression de la religion sous l'image qu'ils veulent faire un acte d'obéissance (à Allah) et qu'ils veulent être conformes à la religion car cela fait partie des tromperies de Satan et des tromperies des gens de l'égarement.

Nous demandons à Allah qu'Il nous protège ainsi que vous de tout mal.

Et Allah est Le plus savant".

Source :

<http://www.bazmool.com/fatawa/%D9%81%D8%AA%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D9%8A%D8%AE%D8%B1%D8%AC%D9%86-%D9%84%D9%84%D8%AC%D9%87%D8%A7%D8%AF-%D9%81%D9%8A-%D8%B3%D9%88%D8%B1%D9%8A%D8%A7>

(1) Revenir aux savants enracinés dans la science et surtout lors des troubles et des calamités qui touchent la communauté est une nécessité et un fondement important en Islam.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la

bouche du Prophète et des détenteurs du commandement).  
Et n'eussent été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde,  
vous auriez suivi le Diable, à part quelques-uns".

Sourate An-Nisâ~ v.82.

Le très savant et exégète du Noble Coran Cheikh 'Abder-Rahmân bin Nâsir As-Sa'dî –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit au sujet de ce verset:

"Ceci est une correction de la part d'Allah à Ses serviteurs qu'ils ne commettent pas cet acte qui ne sied pas et qu'il leur convient lorsque leur parvient une affaire parmi les affaires importantes et parmi les biens généraux –ce qui est lié à la sécurité et au bonheur des musulmans ou à la peur dans laquelle il y a une calamité pour eux– qu'ils vérifient et ne se précipitent pas à diffuser cette information mais au contraire qu'ils la rapportent au Messenger صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et à ceux qui détiennent le commandement parmi eux<sup>12</sup>.

Les gens qui ont une bonne vue sur les choses et de science et de conseil et doués de raison et qui ont de la mesure, de la sagesse.

Ceux qui savent les choses et connaissent les intérêts (les biens) de leurs contraires (les maux).

<sup>12</sup> N.d.t : Cheikh 'Abder-Razzâq Al-Badr –qu'Allah le préserve– dit: C'est-à-dire les savants enracinés dans la science qui savent bien extraire les jugements légiférés des preuves du Coran et de la Sunnah car les textes explicites ne délivrent pas complètement la clarification de toutes les nouvelles affaires et de tous les jugements des calamités et ne peut bien conclure et extraire cela à partir des textes de la Législation que les savants enracinés dans la science. Abou Al-'Âliyah a dit : ceux qui détiennent le commandement sont les gens de science". Source : <http://www.ajurry.com/vb/showthread.php?t=38177>

Et donc s'ils voient qu'il y a un bien dans sa diffusion et un entrain pour les croyants et une joie pour eux et une prudence quant à leur ennemi, alors ils le font.

Et s'ils voient qu'il n'y a pas de bien en cela ou qu'il y a un bien en cela mais que le mal en cela est plus grand que son bien, alors ils ne le diffusent pas.

Et c'est pour cela qu'Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) : "Ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement)".

C'est-à-dire qu'ils l'auraient conclu, tiré comme résultat par leur avis et leurs opinions correctes et par leurs sciences justes.

Et il y a en cela la preuve d'une règle éducative qui est que s'il y a une recherche au sujet d'une affaire parmi les affaires, il convient que s'en chargent ceux qui en sont capables et que cela soit laissé à leur charge et de ne pas les précéder car cela est plus proche de la vérité et plus sûr d'être à l'abri de l'erreur.

Et il y a en cela l'interdiction de se hâter et de se précipiter de diffuser les affaires dès qu'on les entend et il y a en cela l'ordre de réfléchir avant d'en parler et l'ordre de l'analyser : est-ce un bien pour que l'individu s'y avance ou un mal et que donc il s'en empêche ?".

Tafsîr As-Sa'dî, An-Nisâ~ v.83.

Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân Al-Maghribî.

[www.spfbirmingham.com](http://www.spfbirmingham.com)